

Attestation du statut du bénéficiaire effectif aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis (entités)

- ▶ À l'intention des entités – les personnes physiques doivent utiliser le formulaire W-8BEN.
 - ▶ Les dispositions législatives mentionnées sont celles de l'*Internal Revenue Code*.
- ▶ Des renseignements sur le formulaire W-8BEN-E et les instructions s'y rapportant se trouvent sur le site www.irs.gov/formw8bene.
- ▶ Remettre ce formulaire au mandataire effectuant la retenue ou au payeur. Ne pas l'envoyer à l'IRS.



NE PAS utiliser ce formulaire dans les cas suivants :

- Une entité américaine, un citoyen américain ou un résident des États-Unis W-9
- Une personne physique étrangère W-8BEN (personnes physiques) ou formulaire 8233
- Une personne physique ou entité étrangère soutenant que le revenu se rattache effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis (à moins que des avantages découlant d'une convention ne soient invoqués) W-8ECI
- Une société de personnes étrangère, une fiducie passive (*simple trust*) étrangère ou une fiducie au profit du constituant (*grantor trust*) étrangère (à moins que des avantages découlant d'une convention ne soient invoqués) W-8IMY
- Un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale d'émission étrangère, une organisation étrangère exonérée d'impôt, une fondation privée étrangère ou un gouvernement d'une possession des États-Unis soutenant que le revenu est un revenu effectivement rattaché aux États-Unis ou invoquant l'applicabilité de l'un ou plusieurs des articles ou paragraphes suivants : 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b) (à moins que des avantages découlant d'une convention ne soient invoqués) (voir les instructions pour les autres exceptions) W-8ECI ou W-8EXP
- Une personne agissant à titre d'intermédiaire W-8IMY

Formulaire à utiliser :

Partie I Identification du bénéficiaire effectif

1 Nom de l'organisation qui est le bénéficiaire effectif	2 Pays de constitution
--	------------------------

3 Nom de l'entité assimilable à son propriétaire recevant le paiement (s'il y a lieu, voir les instructions)

4 Statut aux fins du chapitre 3 (type d'entité) (cocher une seule case) Société Entité assimilable à son propriétaire Société de personnes

Fiducie passive Fiducie au profit du constituant Fiducie complexe Succession Gouvernement

Banque centrale d'émission Organisation exonérée d'impôt Fondation privée Organisation internationale

Si vous avez coché «Entité assimilable à son propriétaire», «Société de personnes», «Fiducie passive» ou «Fiducie au profit du constituant» ci-dessus, l'entité est-elle une entité hybride invoquant l'application d'une convention? Si «oui», remplir la partie III. Oui Non

5 Statut aux fins du chapitre 4 (statut FATCA) (voir les instructions pour des détails et remplir ci-après l'attestation se rapportant au statut de l'entité applicable)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> IFE non participante (y compris une IFE limitée ou une IFE liée à une IFE déclarante en vertu d'un AIG qui n'est pas une IFE réputée conforme, une IFE participante ou un bénéficiaire effectif exempté). <input type="checkbox"/> IFE participante. <input type="checkbox"/> IFE déclarante de modèle 1. <input type="checkbox"/> IFE déclarante de modèle 2. <input type="checkbox"/> IFE réputée conforme enregistrée (à l'exception d'une IFE déclarante de modèle 1, d'une IFE parrainée ou d'une IFE non déclarante en vertu d'un AIG visée par la partie XII). Voir les instructions. <input type="checkbox"/> IFE parrainée. Remplir la partie IV. <input type="checkbox"/> Banque locale non assujettie à l'enregistrement réputée conforme certifiée. Remplir la partie V. <input type="checkbox"/> IFE réputée conforme certifiée dont tous les comptes sont des comptes de faible valeur. Remplir la partie VI. <input type="checkbox"/> Mécanisme de placement à peu d'actionnaires parrainé réputé conforme certifié. Remplir la partie VII. <input type="checkbox"/> Entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée réputée conforme certifiée. Remplir la partie VIII. <input type="checkbox"/> Conseillers en placement ou gestionnaires de placements réputés conformes certifiés. Remplir la partie IX. <input type="checkbox"/> IFE documentée par le propriétaire. Remplir la partie X. <input type="checkbox"/> Distributeur soumis à des restrictions. Remplir la partie XI. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> IFE non déclarante en vertu d'un AIG. Remplir la partie XII. <input type="checkbox"/> Gouvernement étranger, gouvernement d'une possession des États-Unis ou banque centrale d'émission étrangère. Remplir la partie XIII. <input type="checkbox"/> Organisation internationale. Remplir la partie XIV. <input type="checkbox"/> Régimes de retraite exemptés. Remplir la partie XV. <input type="checkbox"/> Entité appartenant à cent pour cent à des bénéficiaires effectifs exemptés. Remplir la partie XVI. <input type="checkbox"/> Institution financière territoriale. Remplir la partie XVII. <input type="checkbox"/> Entité d'un groupe non financier. Remplir la partie XVIII. <input type="checkbox"/> Entreprise non financière en démarrage exclue. Remplir la partie XIX. <input type="checkbox"/> Entité non financière en liquidation ou en faillite exclue. Remplir la partie XX. <input type="checkbox"/> Organisation visée au par. 501(c). Remplir la partie XXI. <input type="checkbox"/> Organisation sans but lucratif. Remplir la partie XXII. <input type="checkbox"/> EENF cotée en bourse ou EENF filiale d'une société cotée en bourse. Remplir la partie XXIII. <input type="checkbox"/> EENF territoriale exclue. Remplir la partie XXIV. <input type="checkbox"/> EENF active. Remplir la partie XXV. <input type="checkbox"/> EENF passive. Remplir la partie XXVI. <input type="checkbox"/> IFE interaffiliée exclue. Remplir la partie XXVII. <input type="checkbox"/> EENF déclarant directement. <input type="checkbox"/> EENF déclarant directement parrainée. Remplir la partie XXVIII. <input type="checkbox"/> Compte n'étant pas un compte financier. |
|--|---|

6 Adresse de résidence permanente (rue, app. ou bur., route rurale). **Ne pas inscrire de numéro de case postale ni l'adresse d'un tiers** (à l'exception d'une adresse inscrite)

Ville, État ou province et code postal (si nécessaire)	Pays
--	------

7 Adresse postale (si elle diffère de l'adresse de résidence permanente)

Ville, État ou province et code postal (si nécessaire)	Pays
--	------

Partie I Identification du bénéficiaire effectif (suite)

8 Numéro d'identification de contribuable (TIN) américain au besoin	9a GIIN	b TIN étranger
10 Numéro(s) de référence (voir les instructions)		

Note : Prière de remplir le reste du formulaire et de signer le formulaire à la partie XXX.

Partie II Entité assimilable à son propriétaire ou succursale recevant un paiement (À remplir seulement dans le cas d'une entité assimilable à son propriétaire ayant un GIIN ou d'une succursale d'une IFE établie dans un autre pays que le pays de résidence de l'IFE. Voir les instructions.)

11 Statut aux fins du chapitre 4 (statut aux fins de la FATCA) de l'entité assimilable à son propriétaire ou de la succursale recevant un paiement

Succursale traitée en tant qu'institution financière non participante. IFE déclarante de modèle 1. Succursale américaine.
 IFE participante. IFE déclarante de modèle 2.

12 Adresse de l'entité assimilable à son propriétaire ou de la succursale (rue, app. ou bur., route rurale). **Ne pas inscrire de numéro de case postale ni l'adresse d'un tiers** (à l'exception d'une adresse inscrite)

Ville, État ou province et code postal (si nécessaire)

Pays

13 GIIN (s'il y a lieu)

Partie III Demande d'avantages découlant d'une convention fiscale (le cas échéant) (aux fins du chapitre 3 seulement)

14 J'atteste ce qui suit (cocher toutes les cases applicables) :

a J'atteste que le bénéficiaire effectif est un résident de/du _____ au sens de la convention fiscale entre les États-Unis et ce pays.

b Le bénéficiaire effectif tire l'élément (ou les éléments) de revenu pour lequel (lesquels) les avantages découlant d'une convention sont invoqués, et, s'il y a lieu, satisfait aux exigences de la disposition de la convention relative aux restrictions apportées aux avantages (*limitation on benefits*). Voici des types des dispositions relatives aux restrictions apportées aux avantages pouvant figurer dans une convention fiscale applicable (ne cocher qu'une case; voir les instructions) :

Gouvernement Entreprise satisfaisant au critère de propriété et d'érosion de la base d'imposition

Fiducie de pension ou fonds de pension exonéré d'impôt Entreprise satisfaisant au critère des avantages dérivés

Autre organisation exonérée d'impôt Entreprise dont un des éléments de revenu répond au critère des activités industrielles ou commerciales exercées activement

Société cotée en bourse Détermination discrétionnaire favorable obtenue de l'autorité compétente des États-Unis

Filiale d'une société cotée en bourse Autre (préciser l'article et le paragraphe) : _____

c Le bénéficiaire effectif invoque des avantages découlant d'une convention à l'égard de dividendes de sources américaines reçus d'une société étrangère ou d'intérêts tirés d'activités industrielles ou commerciales exercées aux États-Unis par une société étrangère et a droit au statut de résident admissible (voir les instructions).

15 Taux et conditions particuliers (s'il y a lieu – voir les instructions) :

Le bénéficiaire effectif invoque les dispositions du paragraphe _____ de l'article _____ de la convention mentionnée à la précédente ligne 14a afin de se prévaloir d'un taux de retenue de _____ % à l'égard des (préciser le type de revenu) : _____

Exposer les autres conditions précisées dans l'article de la convention que remplit le bénéficiaire effectif pour avoir droit au taux de retenue :

Partie IV IFE parrainée

16 Nom de l'entité parrain : _____

17 Cocher la case applicable :

J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est une entité d'investissement;
- n'est pas un intermédiaire agréé, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ni une fiducie étrangère effectuant la retenue; **et**
- a convenu avec l'entité susmentionnée (qui n'est pas une IFE non participante) que cette dernière agisse à titre d'entité parrain pour cette entité.

J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est une société étrangère contrôlée (controlled foreign corporation) au sens du paragraphe 957(a);
- n'est pas un intermédiaire agréé, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ni une fiducie étrangère effectuant la retenue;
- appartient à cent pour cent, directement ou indirectement, à l'institution financière américaine susmentionnée qui accepte d'agir à titre d'entité parrain pour cette entité; **et**
- partage un système de compte électronique commun avec l'entité parrain (susmentionnée) qui permet à cette dernière de recenser tous les titulaires de compte et les bénéficiaires de l'entité et d'avoir accès à tous les renseignements concernant les comptes et les clients tenus par l'entité, y compris, entre autres, les renseignements sur l'identité des clients, les documents d'identification des clients, le solde des comptes et tous les paiements faits aux titulaires de compte ou aux bénéficiaires.

Partie V Banque locale non assujettie à l'enregistrement réputée conforme certifiée18 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est exploitée et autorisée uniquement comme une banque ou une caisse de crédit (ou une organisation coopérative de crédit semblable exploitée sans but lucratif) dans son pays de constitution;
- est une IFE dont l'activité consiste principalement à recevoir des dépôts et à faire des prêts, en ce qui a trait à une banque, à des clients au détail ne lui étant pas liés, et, en ce qui a trait à une caisse de crédit ou à une organisation coopérative de crédit semblable, à des membres, à condition qu'aucun de ces membres n'ait un intérêt supérieur à 5 p. cent dans une telle caisse de crédit ou organisation coopérative de crédit;
- ne sollicite pas de clients à l'extérieur de son pays de constitution;
- n'a pas de lieu fixe d'affaires à l'extérieur de ce pays (à cette fin, un lieu fixe d'affaires ne comprend pas un emplacement que l'IFE utilise uniquement pour exercer des fonctions de soutien administratif et qui n'est pas publiquement annoncé);
- n'a pas un actif totalisant plus de 175 millions \$ sur son bilan, et, si elle appartient à un groupe affilié élargi (expanded affiliated group), le groupe n'a pas un actif totalisant plus de 500 millions \$ sur ses bilans consolidés ou combinés; **et**
- est une IFE dont aucun membre du groupe affilié élargi n'est une institution financière étrangère, à l'exception d'une institution financière étrangère qui est constituée dans le même pays que l'IFE identifiée à la partie I et qui satisfait aux exigences énoncées à la présente partie V.

Partie VI IFE réputée conforme certifiée dont tous les comptes sont des comptes de faible valeur19 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est une IFE dont l'activité ne consiste pas principalement à investir ou réinvestir dans des titres, participations dans une société de personnes, marchandises, contrats à principal notionnel, contrats d'assurance ou de rente ou dans toute participation (y compris un contrat à terme ou une option) dans pareil titre, participation dans une société de personnes, marchandise, contrat à principal notionnel, contrat d'assurance ou contrat de rente, ni à négocier l'un ou l'autre de ces éléments;
- est une IFE dont aucun compte financier tenu par elle ou par un membre de son groupe affilié élargi, le cas échéant, n'affiche un solde ou une valeur supérieur à 50 000 \$ (après application des règles concernant la totalisation des comptes); **et**
- est une IFE dont l'actif au bilan n'excède pas 50 millions \$, et dont l'actif total au bilan consolidé ou combiné du groupe élargi affilié, le cas échéant, pris dans son ensemble, n'excède pas 50 millions \$ à la fin de son plus récent exercice.

Partie VII Mécanisme de placement à peu d'actionnaires parrainé réputé conforme certifié

20 Nom de l'entité parrain : _____

21 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est une IFE du seul fait qu'elle est une entité d'investissement visée à l'alinéa 1.1471-5(e)(4) des Règlements;
- n'est pas un intermédiaire agréé, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ni une fiducie étrangère effectuant la retenue;
- est une IFE dont toutes les obligations de diligence raisonnable, de retenue et de déclaration (déterminées comme si l'IFE était une IFE participante) seront remplies par l'entité parrain identifiée à la ligne 20; **et**
- est une IFE dont au plus vingt personnes physiques détiennent l'ensemble des titres de créance et des titres de participation (compte non tenu des titres de créance appartenant à des institutions financières américaines, à des IFE participantes, à des IFE réputées conformes enregistrées et à des IFE réputées conformes certifiées et des titres de participation appartenant à une entité qui détient 100 p. cent des titres de participation de l'IFE et qui est elle-même une IFE parrainée).

Partie VIII Entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée réputée conforme certifiée22 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- existait le 17 janvier 2013;
- a émis ses titres de créance ou titres de participation de toutes les catégories en faveur d'investisseurs le 17 janvier 2013 ou avant cette date aux termes d'un acte de fiducie ou d'une entente semblable; **et**
- est réputée conforme certifiée du fait qu'elle répond aux exigences pour être considérée comme une entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée (limited life debt investment entity) (dont les restrictions relatives à son actif et les autres exigences prévues au sous-alinéa 1.1471-5(f)(2)(iv) des Règlements).

Partie IX Conseillers en placement ou gestionnaires de placements réputés conformes certifiés23 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est une institution financière du seul fait qu'elle est une entité d'investissement visée à la division 1.1471-5(e)(4)(i)(A) des Règlements; **et**
- ne tient pas de comptes financiers.

Partie X IFE documentée par le propriétaire

Note : Ce statut ne s'applique que si l'institution financière américaine, l'IFE participante ou l'IFE déclarante de modèle 1 à laquelle le présent formulaire est remis a accepté de considérer l'IFE comme une IFE documentée par le propriétaire (voir les instructions pour les conditions d'admissibilité). De plus, l'IFE documentée par le propriétaire doit faire les attestations suivantes.

24a (À cocher par toutes les IFE documentées par le propriétaire) J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :

- n'agit pas à titre d'intermédiaire;
- n'accepte pas de dépôts dans le cours normal d'une activité bancaire ou apparentée;
- n'est pas une entité dont une part importante de l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers;
- n'est pas une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui établit ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier;
- n'appartient pas à un groupe affilié élargi dont une entité accepte des dépôts dans le cours normal d'une activité bancaire ou apparentée, dont une part importante de l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers ou est une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui établit ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier ni ne fait partie d'un tel groupe;
- ne tient pas un compte financier pour une IFE non participante; **et**
- ne compte aucune autre personne désignée des États-Unis détenant un titre de participation ou un titre de créance (à l'exception d'un titre de créance qui n'est pas un compte financier ou dont le solde ou la valeur n'est pas supérieur à 50 000 \$) dans l'IFE que celles identifiées dans la déclaration du propriétaire de l'IFE.

Partie X IFE documentée par le propriétaire (suite)

Cocher la case 24b ou la case 24c, selon le cas :

- b** J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I :
- a fourni ou fournira une déclaration du propriétaire d'une IFE contenant :
 - le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant) et le statut aux fins du chapitre 4 de toute personne physique et personne désignée des États-Unis qui détient un titre de participation direct ou indirect dans l'IFE documentée par le propriétaire (sans tenir compte d'aucune entité qui n'est pas une personne désignée des États-Unis);
 - le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 et le type de documents fournis (s'il y a lieu) de toute personne physique et personne désignée des États-Unis qui détient un titre de créance dans l'IFE documentée par le propriétaire (y compris tout titre de créance indirect, ce qui englobe les titres de créance dans toute entité qui est, directement ou indirectement, propriétaire du bénéficiaire et tout titre de participation direct ou indirect dans un détenteur d'un titre de créance du bénéficiaire) constituant un compte financier de plus de 50 000 \$ (compte non tenu des titres de créance appartenant à des IFE participantes, à des IFE réputées conformes enregistrées, à des IFE réputées conformes certifiées, à des EENF exclues, à des bénéficiaires effectifs exemptés ou à des personnes des États-Unis qui ne sont pas des personnes désignées des États-Unis); **et**
 - les renseignements additionnels demandés, le cas échéant, par le mandataire effectuant la retenue en vue de remplir ses obligations à l'égard de l'entité.
 - a fourni ou fournira des documents valides répondant aux exigences du sous-alinéa 1.1471-3(d)(6)(iii) des Règlements pour chaque personne identifiée dans la déclaration du propriétaire de l'IFE.
- c** J'atteste que l'IFE identifiée à la partie I a fourni ou fournira une lettre d'un auditeur, dont la signature ne remonte pas à plus de quatre ans avant la date du paiement, provenant d'un cabinet d'experts-comptables indépendant ou d'un représentant juridique ayant un bureau aux États-Unis et indiquant que celui-ci a examiné la documentation de l'IFE se rapportant à tous ses propriétaires et détenteurs de titres de créance visés par la sous-division 1.1471-3(d)(6)(iv)(A)(2) des Règlements et que l'IFE répond à toutes les exigences pour être une IFE documentée par le propriétaire. L'IFE identifiée à la partie I a aussi fourni ou fournira une déclaration du propriétaire de l'IFE de ses propriétaires qui sont des personnes désignées des États-Unis et un (des) formulaire(s) W-9, avec les renoncations applicables.

Cocher la case 24d s'il y a lieu (facultatif, voir les instructions) :

- d** J'atteste que l'entité identifiée à la ligne 1 est une fiducie ne comptant aucun bénéficiaire subsidiaire et n'ayant aucune catégorie désignée comptant des bénéficiaires non identifiés.

Partie XI Distributeur soumis à des restrictions

- 25a** (À cocher par tous les distributeurs soumis à des restrictions) J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- agit à titre de distributeur relativement aux titres de créance et titres de participation du fonds affecté à l'égard duquel le présent formulaire est fourni;
 - fournit des services d'investissement à au moins 30 clients n'étant pas liés entre eux, et moins de la moitié de ses clients sont liés les uns aux autres;
 - est tenue d'appliquer des mesures de diligence raisonnable en matière de blanchiment d'argent en vertu des lois de lutte contre le blanchiment d'argent de son pays de constitution (lequel se conforme aux recommandations du FATF);
 - exerce ses activités uniquement dans son pays de constitution, n'a pas de lieu fixe d'affaires à l'extérieur de ce pays et a été constituée dans le même pays que tous les membres de son groupe affilié, le cas échéant;
 - ne sollicite pas de clients à l'extérieur de son pays de constitution;
 - est une entité dont l'actif sous gestion ne totalise pas plus de 175 millions \$ et dont les revenus bruts figurant au compte de résultat pour le plus récent exercice n'excèdent pas 7 millions \$;
 - n'appartient pas à un groupe affilié élargi dont l'actif sous gestion totalise plus de 500 millions \$ ou dont les revenus bruts figurant au compte de résultat combiné ou consolidé pour le plus récent exercice n'excèdent pas 20 millions \$; et
 - ne distribue pas de titres de créance ou titres du fonds affecté à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comptant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes.

Cocher la case 25b ou la case 25c, selon le cas :

J'atteste également qu'à l'égard de toutes les ventes de titres de créance ou titres de participation du fonds affecté à l'égard duquel le présent formulaire est fourni effectuées après le 31 décembre 2011, l'entité identifiée à la partie I :

- b** était liée par une entente de distribution contenant une interdiction générale de vendre des titres de créance ou des titres à des entités américaines ou à des personnes physiques résidentes des États-Unis et est actuellement liée par une entente de distribution contenant une interdiction de vendre des titres de créance ou des titres à une personne désignée des États-Unis, à une EENF passive comptant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à une IFE non participante.
- c** est actuellement liée par une entente de distribution contenant une interdiction de vendre des titres de créance ou des titres à une personne désignée des États-Unis, à une EENF passive comptant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à une IFE non participante, et, en ce qui concerne toutes les ventes antérieures au moment où pareille interdiction a été intégrée à l'entente de distribution, a examiné tous les comptes liés aux ventes en question conformément aux procédures prévues au paragraphe 1.1471-4(c) des Règlements applicables aux comptes préexistants et a racheté ou retiré, ou a fait en sorte que le fonds affecté transfère à un distributeur qui est une IFE participante ou une IFE déclarante de modèle 1, tout titre ayant été vendu à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comptant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes.

Partie XII IFE non déclarante en vertu d'un AIG

26 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- répond aux exigences pour être considérée comme une institution financière non déclarante en vertu d'un AIG applicable entre les États-Unis et _____. L'AI applicable est un AIG de modèle 1 ou un AIG de modèle 2; et est considérée comme une _____ en vertu des dispositions de l'AI applicable ou des Règlements du Trésor (s'il y a lieu, voir les instructions);
- Si vous êtes une fiducie documentée par le fiduciaire ou une entité parrainée, indiquez le nom du fiduciaire ou du parrain _____.
Le fiduciaire est : américain étranger

Partie XIII Gouvernement étranger, gouvernement d'une possession des É.-U. ou banque centrale d'émission étrangère

27 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est le bénéficiaire effectif du paiement et n'exerce pas d'activités financières commerciales du type de celles qu'exerce une compagnie d'assurance, un établissement de garde de valeurs ou un établissement de dépôt à l'égard des paiements, comptes ou obligations pour lesquels le présent formulaire est transmis (sauf de la manière permise à l'alinéa 1.1471-6(h)(2) des Règlements).

Partie XIV Organisation internationale

Cocher la case 28a ou la case 28b, selon le cas :

28a J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une organisation internationale visée à l'alinéa 7701(a)(18).

b J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est composée principalement de gouvernements étrangers;
- est reconnue comme une organisation intergouvernementale ou supranationale en vertu d'une loi étrangère analogue à l'International Organizations Immunities Act ou a conclu un accord de siège avec un gouvernement étranger;
- est une entité dont le revenu ne profite à aucune personne externe au gouvernement;
- est le bénéficiaire effectif du paiement et n'exerce pas d'activités financières commerciales du type de celles qu'exerce une compagnie d'assurance, un établissement de garde de valeurs ou un établissement de dépôt à l'égard des paiements, comptes ou obligations pour lesquels le présent formulaire est transmis (sauf de la manière permise à l'alinéa 1.1471-6(h)(2) des Règlements).

Partie XV Régimes de retraite exemptés

Cocher la case 29a ou la case 29b, selon le cas :

29a J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est établie dans un pays avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale en vigueur (voir la partie III si des avantages découlant d'une convention sont invoqués);
- est gérée principalement aux fins d'administrer des fonds de pension ou de retraite ou de verser des prestations de pension ou de retraite; et
- a droit aux avantages découlant d'une convention à l'égard du revenu que le fonds tire de sources américaines (ou y aurait droit si elle touchait pareil revenu) à titre de résident de l'autre pays satisfaisant à toute exigence applicable en matière de restrictions apportées aux avantages.

b J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est constituée en vue d'offrir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de ces prestations) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie de services rendus;
- ne compte aucun bénéficiaire qui, à lui seul, a droit à plus de 5 p. cent de l'actif de l'IFE;
- est assujettie à la réglementation gouvernementale et transmet annuellement des déclarations de renseignements concernant ses bénéficiaires aux autorités fiscales compétentes dans le pays où le fonds est établi ou exerce ses activités; et
 - est exonérée de façon générale de l'impôt sur le revenu de placement en vertu de la législation du pays où elle est établie ou exerce ses activités en raison de son statut de régime de retraite ou de pension;
 - reçoit au moins 50 p. cent de ses cotisations totales d'employeurs répondants (compte non tenu des actifs transférés d'autres régimes visés par la présente partie, des comptes de retraite et de pension visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable, des autres fonds de retraite visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable et des comptes visés à la division 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des Règlements);
 - interdit ou sanctionne les distributions ou les retraits effectués avant que se produisent certains événements déterminés rattachés à la retraite, à l'invalidité ou au décès (à l'exception des distributions transférées par roulement visées à la division 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des Règlements (qui renvoie aux comptes de retraite et de pension), des comptes de retraite et de pension visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable ou des autres fonds de retraite visés par la présente partie ou par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable); **ou**
 - limite les cotisations versées au fonds par les employés en fonction du revenu gagné ou à un montant maximal de 50 000 \$ par année.

c J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :

- est constituée en vue d'offrir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de ces prestations) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie de services rendus;
- compte moins de 50 participants;
- est parrainée par un ou plusieurs employeurs, dont aucun n'est une entité d'investissement ou une EENF passive;
- limite les cotisations versées au fonds par les employés et les employeurs (compte non tenu des actifs transférés d'autres régimes visés par la présente partie, des comptes de retraite et de pension visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable et des comptes visés à la division 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des Règlements) en fonction, respectivement, du revenu gagné et de la rémunération de l'employé;
- est une entité pour laquelle les participants qui ne sont pas résidents du pays où le fonds est établi ou exerce ses activités n'ont pas droit à plus de 20 p. cent de l'actif du fonds; **et**
- est assujettie à la réglementation gouvernementale et transmet annuellement des déclarations de renseignements concernant ses bénéficiaires aux autorités fiscales compétentes dans le pays où le fonds est établi ou exerce ses activités.

- d** J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est constituée dans le cadre d'un régime de pension qui répondrait aux exigences du paragraphe 401(a), à l'exception de celle voulant que le régime soit capitalisé par une fiducie créée ou constituée aux États-Unis.
- e** J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est établie exclusivement en vue de générer un revenu au profit d'un ou de plusieurs fonds de retraite visés à la présente partie ou par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable, de comptes visés à la division 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des Règlements (qui renvoient aux comptes de retraite et de pension), ou de comptes de retraite et de pension visés par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable.
- f** J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est établie et parrainée par un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale d'émission ou un gouvernement d'une possession des États-Unis (au sens de l'article 1.1471-6 des Règlements dans chaque cas) ou un bénéficiaire effectif exempté visé par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable en vue d'offrir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou participants qui sont d'anciens employés ou des employés actuels du répondant (ou aux personnes désignées par les employés en question); **ou**
 - est établie et parrainée par un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale d'émission ou un gouvernement d'une possession des États-Unis (au sens de l'article 1.1471-6 des Règlements dans chaque cas) ou un bénéficiaire effectif exempté visé par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable en vue d'offrir des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou participants qui ne sont pas d'anciens employés ou des employés actuels dudit répondant, les prestations étant toutefois versées en contrepartie de services personnels fournis pour le compte du répondant.

Partie XVI Entité appartenant à cent pour cent à des bénéficiaires effectifs exemptés

- 30** J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est une IFE du seul fait qu'elle est une entité d'investissement;
 - est une entité d'investissement dont chaque détenteur direct d'un titre de participation est un bénéficiaire effectif exempté visé à l'article 1.1471-6 des Règlements ou par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable;
 - est une entité d'investissement dont chaque détenteur direct d'un titre de créance est ou bien un établissement de dépôt (relativement à un prêt consenti à l'entité) ou bien un bénéficiaire effectif exempté visé à l'article 1.1471-6 des Règlements ou par un AI de modèle 1 ou de modèle 2 applicable;
 - a fourni une déclaration du propriétaire contenant le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 et le type de documents fournis au mandataire effectuant la retenue de toute personne qui détient un titre de créance constituant un compte financier ou un titre de participation direct dans l'entité; **et**
 - a fourni des documents établissant que chaque propriétaire de l'entité est une entité visée aux paragraphes 1.1471-6(b), (c), (d), (e), (f) et/ou (g), que le propriétaire en question soit ou non un bénéficiaire effectif.

Partie XVII Institution financière territoriale

- 31** J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une institution financière (à l'exception d'une entité d'investissement) constituée selon la législation d'une possession des États-Unis.

Partie XVIII Entité d'un groupe non financier exclue

- 32** J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- est une société de portefeuille, un centre de trésorerie ou une société de financement captive dont la presque totalité des activités sont des fonctions visées aux divisions 1.1471-5(e)(5)(i)(C) à (E) des Règlements;
 - fait partie d'un groupe non financier visé à la division 1.1471-5(e)(5)(i)(B) des Règlements;
 - n'est pas un établissement de dépôt ni un établissement de garde de valeurs (pour quiconque d'autre que les membres du groupe affilié élargi de l'entité); **et**
 - ne fonctionne pas (ni ne se présente) comme un fonds d'investissement, tel un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par effet de levier ou tout autre mécanisme de placement dont une stratégie d'investissement est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y conserver une participation sous forme d'actifs financiers aux fins d'investissement.

Partie XIX Entreprise non financière en démarrage exclue

- 33** J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- a été formée le (ou dans le cas d'un nouveau secteur d'activité, la date de la résolution du conseil l'ayant approuvé) _____ (la date doit remonter à moins de 24 mois avant la date du paiement);
 - n'exerce pas encore d'activités et n'a pas d'historique d'exploitation ou investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une nouvelle activité autre que celle d'une institution financière ou d'une EENF passive;
 - investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une institution financière; **et**
 - ne fonctionne pas (ni ne se présente) comme un fonds d'investissement, tel un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par effet de levier ou tout autre mécanisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y conserver une participation sous forme d'actifs financiers aux fins d'investissement.

Partie XX Entité non financière en liquidation ou en faillite exclue

- 34** J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- a déposé un plan de liquidation ou un plan de réorganisation ou a fait faillite le _____;
 - n'a pas exercé d'activité à titre d'institution financière ni agi à titre d'EENF passive au cours des cinq dernières années;
 - est en cours de liquidation ou émerge de la procédure de réorganisation ou de faillite avec l'intention de poursuivre ou de reprendre ses activités à titre d'entité non financière; **et**
 - a fourni ou fournira un document, comme la procédure de faillite ou un autre document public, prouvant son allégation si la faillite ou la liquidation se poursuit depuis plus de trois ans.

Partie XXI Organisation visée au par. 501(c).

- 35 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une organisation visée au paragraphe 501(c) :
- à l'égard de laquelle l'IRS a délivré en date du _____ une lettre de détermination qui est actuellement en vigueur et qui conclut que le bénéficiaire est une organisation visée au paragraphe 501(c); **ou**
 - qui a fourni une copie d'une opinion d'un conseiller juridique américain attestant que le bénéficiaire est une organisation visée au paragraphe 501(c) (peu importe que le bénéficiaire soit ou non une fondation privée étrangère).

Partie XXII Organisation sans but lucratif

- 36 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une organisation sans but lucratif répondant aux exigences suivantes :
- L'entité a été constituée et est maintenue dans son pays de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles ou éducatives;
 - L'entité est exonérée d'impôt sur le revenu dans son pays de résidence;
 - L'entité n'a ni actionnaires ni membres qui ont des droits de propriété ou de bénéficiaire sur son revenu ou ses actifs;
 - Ni le droit applicable dans le pays de résidence de l'entité ni les documents constitutifs de l'entité ne permettent que le revenu ou les actifs de l'entité soient distribués à une personne externe à l'entité ou à une entité non caritative, ou utilisés à leur bénéfice, sauf dans le cadre des activités caritatives de l'entité ou à titre de rémunération raisonnable pour services rendus ou de versement représentant la juste valeur marchande d'un bien que l'entité a acheté; **et**
 - Le droit applicable du pays de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de l'entité prévoient que, lors de sa liquidation ou dissolution, tous ses actifs sont soit distribués à un gouvernement étranger, à une partie intégrante d'un gouvernement étranger, à une entité contrôlée d'un gouvernement étranger ou à une autre organisation visée à la présente partie XXII, soit dévolus au gouvernement du pays de résidence de l'entité ou de l'une de ses subdivisions politiques.

Partie XXIII EENF cotée en bourse ou EENF filiale d'une société cotée en bourse

Cocher la case 37a ou la case 37b, selon le cas :

- 37a J'atteste ce qui suit :
- L'entité identifiée à la partie I est une société étrangère qui n'est pas une institution financière; **et**
 - Les actions de ladite société font l'objet de transactions régulières sur un ou plusieurs marchés boursiers réglementés dont _____ (nom du marché boursier sur lequel les actions font l'objet de transactions régulières).
- b J'atteste ce qui suit :
- L'entité identifiée à la partie I est une société étrangère qui n'est pas une institution financière;
 - L'entité identifiée à la partie I appartient au même groupe affilié élargi qu'une entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé;
 - Le nom de l'entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé est _____; **et**
 - Le nom du marché boursier sur lequel les actions font l'objet de transactions régulières est _____.

Partie XXIV EENF territoriale exclue

- 38 J'atteste ce qui suit :
- L'entité identifiée à la partie I est une entité constituée dans une possession des États-Unis;
 - L'entité identifiée à la partie I :
 - n'accepte pas de dépôts dans le cours normal d'une activité bancaire ou apparentée;
 - n'est pas une entité dont une part importante de l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers; **ou**
 - n'est pas une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui établit ou qui est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier; **et**
 - Tous les propriétaires de l'entité identifiée à la partie I résident effectivement dans la possession où l'EENF a été constituée.

Partie XXV EENF active

- 39 J'atteste ce qui suit :
- L'entité identifiée à la partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière;
 - Moins de 50 p. cent du revenu brut de cette entité pour l'année civile précédente constitue un revenu passif; **et**
 - Moins de 50 p. cent des actifs détenus par cette entité sont des actifs qui produisent un revenu passif ou qui sont détenus à cette fin (d'après la moyenne pondérée du pourcentage d'actifs passifs mesuré trimestriellement) (voir les instructions pour la définition de «revenu passif»).

Partie XXVI EENF passive

- 40a J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière (à l'exception d'une entité d'investissement constituée dans une possession des États-Unis) et n'atteste pas son statut à titre d'EENF cotée en bourse (ou d'EENF filiale d'une société cotée en bourse), d'EENF territoriale exclue, d'EENF active, d'EENF déclarant directement ou d'EENF déclarant directement parrainée.

Cocher la case 40b ou la case 40c, selon le cas :

- b J'atteste également que l'entité identifiée à la partie I ne compte aucun propriétaire américain important (ni, s'il y a lieu, aucune personne des États-Unis détenant le contrôle), ou
- c J'atteste également que l'entité identifiée à la partie I a fourni le nom, l'adresse et le TIN de chacun des propriétaires américains importants de l'EENF à la partie XXIX.

Partie XXVII IFE inter-affiliée exclue

- 41 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I :
- appartient à un groupe affilié élargi (*expanded affiliated group*);
 - ne tient pas de comptes financiers (à l'exception de comptes tenus pour les membres de son groupe affilié élargi);
 - ne verse aucun paiement assujéti à une retenue à quelque autre personne que les membres de son groupe affilié élargi qui ne sont pas des IFE limitées ni des succursales limitées;
 - ne détient aucun compte (à l'exception d'un compte de dépôt dans le pays où l'entité exerce ses activités destiné au paiement des dépenses) auprès d'un mandataire effectuant la retenue n'appartenant pas à son groupe affilié élargi ni ne reçoit de paiement d'un tel mandataire effectuant la retenue; **et**
 - n'a pas accepté de s'acquitter des obligations de déclaration prévues à la division 1.1471-4(d)(2)(ii)(C) des Règlements ni d'agir autrement à titre de mandataire aux fins du chapitre 4 pour le compte d'une institution financière, y compris un membre de son groupe affilié élargi.

Partie XXVIII EENF déclarant directement parrainée (voir les instructions pour les cas où une telle entité est permise)

- 42 Nom de l'entité parrain : _____
 GIIN de l'entité parrain : _____
- 43 J'atteste que l'entité identifiée à la partie I est une EENF déclarant directement qui est parrainée par l'entité identifiée à la ligne 42.

Partie XXIX Propriétaires américains importants d'une EENF passive

Comme l'exige la partie XXVI, fournir le nom, l'adresse et le TIN de chacun des propriétaires américains importants de l'EENF. Voir les instructions pour la définition de «propriétaire américain important». Si le formulaire est transmis à une IFE considérée comme une IFE déclarante de modèle 1 ou une IFE déclarante de modèle 2, une EENF peut aussi utiliser cette partie pour déclarer les personnes des États-Unis en détenant le contrôle en vertu d'un AI applicable.

Nom	Adresse	TIN

Partie XXX Attestation

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné les renseignements contenus dans le présent formulaire et j'atteste qu'ils sont véridiques, exacts et complets, pour autant que je sache. J'atteste également ce qui suit sous peine de parjure :

- L'entité identifiée à la ligne 1 du présent formulaire est le bénéficiaire effectif de tous les revenus visés par le présent formulaire, utilise le présent formulaire pour attester son statut aux fins du chapitre 4 ou est un commerçant transmettant le présent formulaire aux fins de l'article 6050W,
- L'entité identifiée à la ligne 1 du présent formulaire n'est pas une personne des États-Unis,
- Le revenu visé par le présent formulaire (a) ne se rattache pas effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis, (b) est effectivement rattaché, mais n'est pas assujéti à l'impôt en vertu d'une convention fiscale, ou (c) représente la part du revenu effectivement rattaché d'une société de personnes attribuée à un associé, **et**
- Aux fins des opérations avec un courtier ou des échanges, le bénéficiaire effectif est une personne étrangère exemptée au sens des instructions.

De plus, j'autorise que le présent formulaire soit remis à tout mandataire effectuant la retenue qui contrôle, perçoit ou garde les revenus dont l'entité mentionnée à la ligne 1 est le bénéficiaire effectif ou à tout mandataire effectuant la retenue qui peut verser les revenus dont l'entité mentionnée à la ligne 1 est le bénéficiaire effectif.

Je m'engage à transmettre un nouveau formulaire dans un délai de 30 jours si l'un des faits visés par une attestation figurant dans le présent formulaire cesse d'être exact.

Signer ici ▶

Signature de la personne physique autorisée à signer pour le compte du bénéficiaire effectif _____ Nom du signataire en caractères d'imprimerie _____ Date (MM-JJ-AAAA) _____

- J'atteste que j'ai la capacité de signer au nom de l'entité identifiée à la ligne 1 du présent formulaire.